

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 15

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par

MM. F. LECOMTE, lieut.-colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie;
E. CUENOD, capitaine fédéral du génie.

N° 15.

Lausanne, le 2 Août 1866.

XI^e Année.

SOMMAIRE. — Rapport spécial concernant les mesures militaires. —
Circulaire des carabiniers neuchâtelois. — Répartition de l'armée
fédérale. (*Suite.*) — Actes officiels.

RAPPORT SPÉCIAL CONCERNANT LES MESURES MILITAIRES. (¹)

Pendant les jours d'inquiétude et de préoccupation générale que nous venons de traverser, c'était sans bruit et sans vaine ostentation, mais avec activité, sérieux et prudence que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale adoptaient les mesures nécessaires pour que notre force armée nationale pût être prête en temps utile et munie à bref délai d'un armement correspondant aux exigences actuelles. — Nous ne voulons pas résumer, même brièvement, les discussions intéressantes qui ont eu lieu à ce sujet dans les Chambres fédérales, cela nous conduirait trop loin ; nous préférons publier successivement et in extenso le texte des pièces les plus importantes qui s'y rapportent. — Dans nos prochains numéros nous nous occuperons de la transformation de notre artillerie lisse de position et de notre grosse artillerie lisse de campagne ainsi que des décisions relatives à la transformation de tout l'armement actuel de l'infanterie (y compris même les fusils Prélaz-Burnand, en tant qu'ils s'y prêteront) au système de chargement par la culasse. — Ci-après nous commençons par mettre sous les yeux de nos lecteurs le rapport spécial du département militaire fédéral relatif aux mesures militaires qui ont été prises afin d'assurer d'une manière efficace dans les circonstances présentes le maintien de la neutralité de la Confédération.

(¹) Le présent rapport du département militaire fédéral est annexé au *message du Conseil fédéral (en date du 4 juillet) à la haute Assemblée fédérale concernant la position de la Confédération en présence de la situation européenne.*